

Procès-verbal No 24 Séance du 7 décembre 2020

Présidence : Monsieur Alain Künzler

Monsieur le Président ouvre cette 24^e séance de la législature à 20h15. Il souhaite la bienvenue aux membres du Conseil, à M. le Syndic, à Messieurs les membres de la Municipalité, à Madame la secrétaire, à Messieurs les huissiers, à Messieurs les scrutateurs, aux représentants de la presse régionale et cantonale.

Pour la bonne marche du Conseil, la salle étant très grande et la compréhension des interventions difficiles, **M. le Président** prie donc les conseillères et conseillers qui désirent prendre la parole, d'attendre qu'un des huissiers leur remette le micro pour s'exprimer. Il rappelle également que le port du masque est obligatoire et remercie d'avance les conseillers pour leur compréhension

Avant de débiter cette séance, **M. Künzler** souhaite en son nom et celui du Conseil communal, faire part de ses sincères condoléances à deux collègues conseillère et conseiller communaux, Mme Sarah Clot et M. Italo Facchinetti, qui ont tous les deux perdu leur papa. Il prie l'assemblée de se lever afin de respecter une minute de silence en leur mémoire, ainsi que pour toutes les personnes qui ont été touchées par le décès d'un proche.

M. le Président dit qu'il a eu l'honneur et le plaisir de représenter le Conseil communal :

- Le 3 septembre à l'assemblée générale du HCV
- Le 6 septembre à la journée porte ouverte de la section junior du FC Val Bal
- Le 12 septembre au vernissage de l'exposition temporaire (vie de gare) au musée du fer et du chemin de fer
- Le 26 septembre à l'apéritif et l'inauguration du nouveau Magasin du monde
- Le 27 septembre au dépouillement des votations fédérales
- Le 29 novembre au dépouillement des votations fédérales

A ce propos, les conseillères ou conseillers communaux qui désirent prendre part au dépouillement des élections communales du 7 mars 2021 sont priés de le faire par e-mail auprès de Mme la secrétaire.

Finalement, carnet rose ou plutôt bleu, **M. le Président** adresse ses félicitations à M. Lionel Favre et son épouse, pour la naissance de leur fils Mathis le 5 septembre dernier.

Petite note personnelle de sa part, les amis qui le connaissent bien, savent, que quelle que soit l'heure de rentrée à son domicile, il est obligé de faire un tour de la Grand'Rue avec son véhicule avant de rentrer. Dorénavant, avec cette nouvelle réalisation magnifique qu'est le Rond-point, il dit qu'il sera obligé d'en faire un deuxième pour le plaisir.

Finalement, **M. Künzler** félicite la Municipalité d'avoir mis en place le concept de bons d'achat afin de soutenir l'aide à la population et les commerçants locaux ; il espère que les Vallorbières et Vallorbiers joueront le jeu.

Premier objet

Appel

Excusés :

Mesdames Catherine **Huguenin** et Christelle **Vallotton**
Messieurs Bernard **Haldemann**, Didier **Stramke** et Jérôme **Perrin**

L'appel fait constater la présence de 45 conseillers/50, les 5 personnes absentes ont pris la peine de s'excuser.

Le quorum étant atteint, **M. Künzler** soumet aux conseillers l'ordre du jour suivant :

Deuxième objet

Adoption de l'ordre du jour

M. le Président soumet au vote, l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal No 23 du 31 août 2020
4. Correspondance
5. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 05/20 relatif à une demande de Fr.195'300. -- pour la rénovation de la toiture des bâtiments abritant le Musée du Fer et du chemin de Fer
6. Rapport de la commission permanente des finances chargée d'étudier le budget 2021
7. Préavis municipaux et nomination des commissions
8. Communications de la Municipalité
9. Postulat, motions, interpellations, résolutions, pétitions et projets
10. Divers, questions et vœux

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité tel que présenté.

Troisième objet

Adoption du procès-verbal No 23 du 31 août 2020

Le procès-verbal No 23 est adopté à l'unanimité sans remarque.

Quatrième objet

Correspondance

- Lettre du 12 octobre de L 'APE (Association Vaudoise des Parents d'élèves de Vallorbe, Ballaigues et Vallon du Nozon) par l'entremise de Mme Dessales concernant l'offre d'accueil extrafamiliale à Vallorbe.

Cette lettre n'est pas lue et transmise à la Municipalité comme objet de sa compétence.

Cinquième objet

Rapport de la commission permanente chargée d'étudier le préavis municipal No 05/20 relatif à une demande de Fr.195'300. -- pour la rénovation de la toiture des bâtiments abritant le Musée du Fer et du chemin de Fer

Mme G. **Monnin**, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission.

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport mais la parole n'est pas demandée, **M. le Président** soumet ce rapport au vote :

- Vu le préavis 05/20 de la Municipalité
- Ouï le rapport de la commission désignée pour l'étudier
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

au vote à main levée, à l'unanimité :

- 1) D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr 195'300.- pour la rénovation de la toiture des bâtiments abritant le Musée du fer et du chemin de fer
- 2) De porter cette dépense au bilan comme nouveau compte à amortir en 30 ans
- 3) De financer ce montant selon les disponibilités de la trésorerie courante et/ou via le plafond d'emprunt

Sixième objet

Rapport de la commission permanente des finances chargée d'étudier le budget 2021

Mme L. **Foretay**, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission permanente des finances.

M. le Président propose de parcourir le projet de budget 2021, chapitre par chapitre. Il ouvre ensuite la discussion sur le projet de budget 2021.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** ouvre la discussion sur le rapport de la commission des finances. Là également, la parole n'est pas demandée, **M. le Président** soumet ce rapport au vote à main levée.

Le Conseil communale de Vallorbe

- Vu le préavis Municipal 07/20
- Ouï le rapport de la commission des finances chargée de l'étudier
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

au vote à main levée, à l'unanimité

Le budget de fonctionnement de la commune de Vallorbe pour l'année 2021 est adopté tel que présenté.

Septième objet

Préavis municipaux et nomination des commissions

**No 06/20 et Préavis municipal relatif aux indemnités des Autorités et du Conseil communal
No 06bis/20 pour la législature 2021/2026**

Sur décision du Conseil, la commission est nommée par le bureau, à savoir :

Mesdames Carole **Perrin** et Francine **Manière**

Messieurs Christian **Agnelot**, Italo **Facchinetti**, Nouredine **Ghennoune** et Yann **Jaillet**

Huitième objet

Communications de la Municipalité

M. Ch. **Schwerzmann**, Municipal, communique les chiffres finaux suite à la clôture de deux préavis :

- No 10/14 concernant le remplacement de la chaudière au Chemin de Montbenon 2 ou plutôt rue de Pontarlier 18 à l'époque du dépôt du préavis. Crédit demandé CHF 217'000. --, le coût total des travaux s'élèvent à CHF 222'982.80 d'où un dépassement de CHF 5'982.80.
- No 01/16 concernant la réfection du sentier des Gorges de l'Orbe. Crédit demandé CHF104'300. --, le coût total s'élève à CHF 105'052.85 d'où un dépassement de CHF 752.85. A relever que nous avons obtenu des subventions plus élevées des différents partenaires pour un montant de CHF 40'000. --.

M. L. **Fiorito**, Municipal, en réponse à l'intervention de M. Gfeller au sujet de la fontaine de la Pl. du Gué, annonce que celle-ci a été réparée par le Service de la Voirie et l'eau ne devrait plus couler à côté de la grille.

Au sujet de la demande de M. Chezeaux le 15 juin dernier concernant la sécurité routière à la sortie du Chemin du Mont d'Or sur la rue du Simplon, (à la hauteur de la propriété Colliard) **M. le Municipal** annonce qu'un miroir a été posé afin que les automobilistes puissent avoir une meilleure visibilité lorsqu'ils débouchent sur la rue du Simplon en face de l'Auberge pour Tous.

M. S. **Costantini**, Syndic, fait part des communications suivantes :

Assainissement de la rue de Pontarlier et du bas de la Grand' Rue

La troisième étape des travaux arrive à sa fin ; il reste encore à effectuer, avant Noël si la Météo le permet :

La signalisation, l'installation du reste de l'éclairage public, quelques travaux de génie civil, la pose de pavés au centre du giratoire ainsi que le revêtement jusqu'au Musée du fer et du chemin de fer.

L'ultime étape qui consistera : A poser la dernière couche de revêtement bitumineux, à recouvrir la place devant la Tour, de petites dalles, à modifier le revêtement des trottoirs sur le pont et à mettre en place l'arborisation ainsi que le mobilier urbain, aura lieu dès le printemps de l'année prochaine. Enfin, une décoration urbaine, encore à définir, sera probablement placée au milieu du rond-point.

Etat civil – Salle communale pour les cérémonies de mariage et de partenariats enregistrés

La Municipalité a été informée que le Conseil d'Etat a décidé d'actualiser l'offre en matière de salles communales de mariage et de partenariats enregistrés « en regard de leur attractivité effective » auprès des fiancés ces dernières années. Treize salles communales dont celle située dans ce bâtiment, seront dès lors retirées de l'offre territoriale. Il ne sera donc malheureusement plus possible d'effectuer ces cérémonies à Vallorbe. Il restera donc dans le Canton de Vaud, vingt salles communales complétées par onze sites d'exception pour ces célébrations. Cette décision du Conseil d'Etat est entrée en vigueur au mois de novembre.

Réseau communal d'eau potable -- Métabolites de chlorothalonil

Soucieuse de la qualité de l'eau potable distribuée sur le réseau, la Municipalité a fait procéder à une analyse de celle-ci en ce qui concerne les taux de métabolites de chlorothalonil présents. Cette analyse a prouvé que les quantités de métabolites de chlorothalonil sont très largement inférieures aux normes légales en vigueur. Notre localité n'est donc pas impactée par cette problématique et aucun souci de santé n'est à craindre.

Projet de parc éolien « Sur Grati »

Pour information, un mât de mesure de la vitesse des vents est provisoirement installé cette semaine sur le territoire de la Commune de Premier. Ces données permettront de finaliser les mesures déjà effectuées il y a quelques années dans le cadre de la conception du projet de parc éolien de « Sur Grati ». Cette campagne de mesure répond à la recommandation du Tribunal Cantonal visant à compléter les mesures de vents afin d'optimiser le choix du modèle d'éolienne et la production d'électricité qui en découle. Le mât sera démonté à l'issue de la période de mesures. Le dossier est quant à lui toujours en cours de traitement auprès du Tribunal fédéral.

Unité d'accueil pour les écoliers (UAPE)

La Municipalité a décidé que la Commune quittera le réseau AJOVAL durant le deuxième semestre de l'année prochaine en ce qui concerne le système d'accueil parascolaire.

Le nombre de places à disposition et le système de gestion administrative ne correspondant plus aux attentes, la Commune mettra en place sa propre structure. Il est prévu qu'un deuxième site d'accueil, engendrant dès lors une augmentation des places pour les enfants, soit ouvert dans les locaux du complexe scolaire et sportif du Simplon. Le Conseil communal sera naturellement tenu au courant de l'évolution de ce dossier et une demande de crédit pour la transformation des locaux du complexe lui sera soumise. L'accueil en garderie via le réseau AJOVAL ne sera pas modifié.

Bons d'achat - Aide à la population et aux commerces locaux

Vous avez été informés par courriel en fin de semaine passée que la Municipalité, poursuivant sa volonté de soutien à la population et aux commerces locaux en cette période difficile que nous traversons, a décidé de mettre en place une nouvelle aide ciblée par une action de vente de bons d'achat, disponibles dès le 10 décembre prochain.

Afin de rapidement pouvoir faire profiter tous les commerces de détail dont les cafés/restaurants qui pourront de nouveau ouvrir leurs portes le 10 décembre, la Municipalité a décidé de mettre en pratique, l'autorisation générale d'engager des dépenses imprévisibles hors budget, que le Conseil communal lui a accordé via le préavis 10/2016.

Dès lors, 150'000 francs de bons d'achat dans les commerces de détail locaux seront mis à disposition de la population. Chaque ménage de Vallorbe pourra acquérir pour un maximum 300 francs de bons, ceux-ci pouvant être achetés en plusieurs fois. La valeur minimale est de 20 francs par bon.

La différence par rapport aux autres aides évoquées dans les médias ces dernières semaines réside dans le fait que 15 % du montant de la valeur des bons bénéficiera à la population (par exemple, un bon d'une valeur de 100 francs sera vendu 85 francs) et 10% du montant de la valeur des bons utilisés sera ensuite directement versé par la Commune de Vallorbe aux commerçants qui se seront inscrits sur la plateforme internet (par exemple, pour un bon utilisé de 100 francs, le ou les commerçants recevra/ont 110 francs).

Les montants des bons non utilisés après le 31.12.2021 seront versés aux « Cartons du Cœur de Vallorbe ».

En fonction de l'évolution de la situation, d'autres aides seront mises en œuvre.

Administration communale – Moyens de paiement

Pour information, dès février de l'année prochaine, il sera possible de payer les factures envoyées par la Bourse communale via la plateforme « e-facture » (ebill). De plus, les paiements en direct à la Réception de la Maison de Commune ainsi qu'au Contrôle des habitants peuvent depuis quelques jours être effectués avec cartes ainsi que « Twint ».

Plan des dépenses d'investissements prévus pour l'année 2021

Le plan des dépenses d'investissements vous a été remis ce soir. Celui-ci présente tous les projets en cours ou prévus pour 2021. Il s'agit principalement d'investissements pour lesquels le Conseil communal a déjà donné son accord et qui ont déjà débuté sauf en ce qui concerne les 4 dossiers suivants :

- l'adaptation de locaux au complexe scolaire et sportif en vue de l'extension de l'unité d'accueil pour les écoliers ;
- un crédit d'étude pour la création d'un nouveau réservoir d'eau potable à Grange-Neuve ;
- la mise en séparatif et la sécurisation de la rue de l'Orbe ;
- le remplacement de canalisations d'eau potable et de collecteurs d'eaux usées à la rue des Eterpaz.

Il va de soi qu'une demande d'autorisation et de crédit pour ces 4 dossiers sera soumise le moment venu au Conseil communal.

Le total des investissements se monte à 7'180'838 francs dont 800'000 francs de subventions de tiers. Il s'agit comme d'habitude d'une planification qui se doit d'être « flexible » en fonction de l'évolution des besoins et des imprévus susceptibles de survenir durant l'année.

Année 2020 - Remerciements

L'année a été très pénible pour tout le monde, plusieurs familles ont été dans le deuil et nous sommes en pensées avec elles. Nous ne savons pas ce que le futur nous réserve mais il faut absolument garder espoir, ne pas minimiser la situation tout en gardant le bon sens humain. Ayons confiance en l'avenir, faisons preuve d'entraide, nous allons nous en sortir !

La Municipalité remercie la Population et le Conseil communal pour la confiance qu'ils lui témoignent.

Neuvième objet

Motions, postulats, interpellations, résolutions, pétitions et projets

Il n'y a pas de motion, postulat, interpellation, résolution, pétition et projet.

Dixième objet

Divers, questions et vœux

M. L. **Favre** remercie le Bureau pour le cadeau offert à l'occasion de la naissance de son fils.

M. J.-A. **Chezeaux** déclare qu'une grande partie des services à la population sont assurés par des associations régionales, associations qui émarginent à notre budget parfois avec des montants considérables. Il cite Ascovabano, Protection civile, SDIS, Ajoval, UAPE etc... Lors de l'examen du budget annuel, la COFIN a très souvent des discussions importantes, parfois passionnées, sur le sujet. Il constate que le Conseil communal qui valide les budgets est assez mal informé des activités et de la vie de ces associations. Dès lors, il propose que, à l'instar de ce que fait le Conseil de Ballaigues, nous ajoutions un point fixe à notre ordre du jour qui pourrait avoir la teneur suivante : « Communications des représentants aux associations intercommunales ou régionales ».

Il remercie également la Municipalité, particulièrement le Service de police, d'avoir accédé et réalisé sa demande pour la pose d'un miroir à la sortie supérieure du Chemin du Mt d'Or sur la rue du Simplon. Un petit investissement pour une grande amélioration de la sécurité des usagers.

Finalement, lors de la séance du 16 décembre 2019, il a déposé une résolution relative à la RC Vallorbe-Lausanne 251a. Cette résolution acceptée par une large majorité de ce Conseil a été transmise à la Municipalité pour suite utile. A-t-on reçu une réponse de l'Etat de Vaud ou tout au moins un accusé de réception ?

M. S. **Costantini**, Syndic, lui répond que la Municipalité a donné suite à la résolution auprès du Canton. Il nous a été répondu que l'Etat en tiendrait compte dans la mesure du possible en fonction de la planification générale de l'entretien des routes cantonales. Nous avons été entendus, il s'agit maintenant de ne pas se faire oublier et de le rappeler au Canton chaque fois que l'opportunité se présentera afin que les travaux puissent avoir lieu dans un délai raisonnable.

M. H. **Bally** dit avoir été interpellé par quelques personnes âgées du village, qui ont des difficultés à se déplacer en tintebin dans les rues. En effet, il y a encore quelques trottoirs qui ne sont pas encore au niveau de la route ; par exemple, le passage piéton vers la boulangerie Saba, en amont de la Grand'Rue. D'autre part, de plus en plus de trous se forment sur de nombreux trottoirs, par exemple celui vers la boucherie Croisier.

M. H. **Bally** dit qu'il y a dans les caisses du Canton, 40 millions d'attribuer, pour les routes cantonales en localité. Ce crédit a été voté par les députés dans le but de financer certains projets communaux portant sur les routes cantonales en traversée de localités pour les années 2014 à 2020. Le Grand Conseil a décidé de prolonger ce délai jusqu'en 2028 car certaines communes n'ont pas encore dépensé la totalité de la somme attribuée. La Commune de Vallorbe en a-t-elle profité et pour combien ?

M. S. **Costantini**, Syndic, lui répond que la Municipalité est très attentive aux aides financières dont elle peut bénéficier afin d'entretenir et développer le patrimoine communal. Vallorbe a déjà bien pu profiter de ces subventions dans le cadre de la réfection de la rue de l'Ancienne Poste et pourra également en profiter en ce qui concerne les travaux en cours au bas de la Grand 'Rue et à la rue de Pontarlier. M. le Syndic dit qu'il ne connaît pas le montant exact de ces subventions, et qu'il renseignera le Conseil avec précision à ce sujet lors de la prochaine séance.

M. Y. **Jaillet** demande si les auteurs des dégâts causés au chalet du Bébox ont été identifiés et vu que ce genre de dégradations se répète de plus en plus souvent, demande s'il est prévu de faire quelque chose pour la surveillance de ces lieux.

M. Ch. **Schwerzmann**, Municipal, lui répond qu'actuellement les auteurs n'ont pas encore été identifiés et que pour la surveillance, des choses se mettent en place mais il ne veut évidemment pas en dire plus afin de ne pas renseigner les auteurs de tels méfaits.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** souhaite à tous de joyeuses fêtes de fin d'année en famille et que 2021 nous permette très vite de passer à autre chose. Il rappelle la prochaine séance, agendée au 15 février 2021 et remercie les conseillers pour la bonne tenue des débats. La séance est levée à 21h05.

Le Président : 
Alain Künzler

La Secrétaire : 
Francine Manière



The seal is circular with the text 'COMMUNE DE VALLORBE' around the perimeter. In the center, there is a coat of arms featuring a shield with a crown on top, flanked by two figures. Below the shield, the words 'LIBERTÉ' and 'PATRIE' are visible.

Prochaine séance, lundi 15 février 2021 à 20 h 15